



Projet éducatif territorial

2016-2019

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION D'ORGELET

Nom du coordinateur du projet : Madame BESSE Natacha
Fonction : Directrice générale des services
Adresse : 4 chemin du Quart – 39270 ORGELET
Téléphone : 03.84.25.41.13
Adresse électronique : directrice@ccorgelet.com

Nom du coordinateur Adjoint du projet : Monsieur Olivier BERNE
Fonction ; Coordinateur enfance jeunesse
Adresse : 4 chemin du Quart – 39270 ORGELET
Téléphone : 03.84.25.41.13
Adresse électronique : cej@ccorgelet.com

Préambule

L'objectif de la réforme sur les rythmes scolaires est d'abord de permettre aux élèves de mieux apprendre, en répartissant les 24 heures d'enseignement sur 5 journées dans la semaine, en positionnant les temps d'apprentissage aux moments de la journée où la faculté de concentration des élèves est la plus grande, tout en favorisant une articulation entre les différents temps de l'enfant, en particulier entre le temps scolaire et péri-scolaire.

Le projet éducatif territorial n'est pas obligatoire, néanmoins, c'est un moyen d'accompagner la réforme des rythmes scolaires et de mieux répondre aux besoins de l'enfant. A partir des atouts et des contraintes locales, il permet de définir les priorités communes en matière d'éducation, de définir une méthodologie et une démarche d'évaluation.

Cet outil de collaboration locale, à l'initiative de la collectivité locale, rassemble les différents acteurs éducatifs d'un territoire afin de construire ensemble un état des lieux et de définir des objectifs communs ou complémentaires dans l'intérêt des enfants scolarisés dans le premier degré. Les Nouveaux Temps d'Activités Péri-scolaires (NTAP), temps dégagés du fait de l'allègement des journées scolaires, s'intègrent dans le déroulement de la journée de l'enfant ; leur durée est adaptée à la nature de l'activité et à l'âge des enfants.

1. Territoire et public concernés

. Territoire de la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet :

. Liste des école(s) :

- ✚Ecole maternelle (PS à GS) publique d'Orgelet (39270 ORGELET)
- ✚Ecole élémentaire (CP à CM2) publique d'Orgelet (39270 ORGELET)
- ✚Ecole primaire (PS à CM2) publique du Chanois (39570 POIDS DE FIOLE)
- ✚à Compter du 1^{er} août 2016 école maternelle et classe de CP de Saint Laurent la Roche

. Nombre d'élèves école saint Laurent non incluse en l'absence de données au jour de rédaction du PédT:

	Orgelet	Poids de Fiole	Total	Dont en situation de handicap
Moins de six ans (A)	113	43	156	2
Six ans et plus (B)	220	69	289	16
Total	333	112	445	18

2. Etat des lieux – Recenser les ressources locales

. Spécificité territoriale :

Le territoire de la communauté de communes de la Région d'Orgelet est un territoire rural avec deux groupes scolaires dont un celui du CHANOIS situé en Zone de Revitalisation Rurale. L'école d'Orgelet a une ULIS avec des enfants nécessitant une prise en charge adaptée.

. Contrainte territoriale : le territoire compte au 1^{er} janvier 2016 deux groupes scolaires avec des contraintes notamment en termes de transports scolaires avec une durée maximum de transport de 40 minutes. Au 1^{er} septembre 2016, une école de deux classes petites sections à CP intégrera le territoire de la CCRO, elle sera pour une année scolaire gérée dans le cadre d'une convention avec la Communauté de Communes de Sud Revermont sur le territoire de laquelle est située l'école accueillant les enfants de CE1 à CM2. Une réflexion est en cours sur le devenir de cette école, dans l'attente, dans toute la mesure du possible compte tenu des contraintes de locaux et de gestion partagée, le présent projet sera appliqué au sein de cette école.

Sur le groupe scolaire d'Orgelet il n'y a pas de transport scolaire sur la pause méridienne et l'éloignement de nombreuses communes engendre un taux de fréquentation de l'ALSH sur le temps du midi important.

L'éloignement des communes de résidence peut aussi être un frein à l'inscription des enfants aux ateliers proposés dans le cadre des TAP qui se déroulent après le passage du bus scolaire. La précédente période de mise en place des nouveaux rythmes scolaires (2014-2016) n'a pas confirmé cette inquiétude avec une fréquentation moyenne sur les ateliers organisés dans le cadre des NTAP de l'ordre de 100 enfants différents sur un total d'enfants sur le groupe scolaire de 333 dont 98 enfants fréquentant l'ALSH sur le temps du midi.

Sur le groupe scolaire du Chanois au 1^{er} janvier 2016 un transport scolaire existe sur le temps du midi mais les incertitudes sur son maintien après le 1^{er} septembre 2017 imposent une réflexion sur les capacités d'accueil de l'ALSH.

. Horaires des écoles du territoire en 2016 :

Horaires scolaires, Site d'Orgelet

Élémentaire

Maternelle

Lundi	9h30-11h45	13h45-16h	Lundi	8h30-11h45	13h30-16h30
Mardi	8h30-11h45	13h45-16	Mardi	8h30-11h45	13h30-16h30
Mercredi	8h30 – 11h30		Mercredi	9h30-11h30	
Jeudi	8h30-11h45	13h45-16h	Jeudi	8h30-11h45	13h30-16h30
Vendredi	8h30-11h45	13h45-15h	Vendredi	8h30-11h30	13h30-16h30

APC : école élémentaire : lundi de 8H30 à 9H30 ; école maternelle : mercredi de 8H30 à 9H30

Horaires scolaires, Site de Poids de Fiote

Primaire

Lundi	8h45-12h00	13h45-16h
Mardi	8h45-12h00	13h45-16h
Mercredi	8h45-12h00	
Jeudi	8h45-12h00	13h45-15h
Vendredi	9h45-12h00	13h45-16h

APC le vendredi matin de 8H45 à 9H45

Horaires périscolaires

Orgelet :

Mardi, jeudi vendredi : 7H15-8H30 ; 11H45-12H15 et 13H15- 13H45 accueil sans repas ; avec repas 11H45-13H45 ; 16H00-18H45

Lundi : pour élémentaire : 7H15-9H30 ; 11H45-12H15 et 13H15- 13H45 accueil sans repas ; avec repas 11H45-13H45, 16H00-18H45

Maternelle : 7H15-8H30 ; 11H45-12H15 et 13H15- 13H45 accueil sans repas ; avec repas 11H45-13H45, 16H00-18H45

Mercredi : pour élémentaire : 7H15-8H30 ; 11H45-12H15 accueil sans repas, et 11H30-18H45

Pour maternelle : 7H15-9H30 ; 11H45-12H15 accueil sans repas, et 11H30-18H45

. Atouts de ce territoire :

Le territoire de la communauté de communes de la Région d'Orgelet bénéficie de nombreux atouts en termes d'animation et de culture avec un milieu associatif très important, une école de musique, une médiathèque intercommunale, un collège, un accueil de loisirs et service de repas du midi sur chaque site.

TRANSPORT SCOLAIRE fiche détails en annexe

Plusieurs trajets du site d'Orgelet dépassent les 25mn.
Les plus longs : 45 mn, 43 mn, 40 mn

. Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes :

Structures/ activités	Péri-scolaire	Extra-scolaire
Accueil de loisirs déclaré	Oui sur chaque groupe scolaire	Oui sur le site d'Orgelet avec liaison en bus le mercredi pour les enfants scolarisés à Poids de Fiote
Garderie	NON	NON
Associations culturelles	OUI	OUI
Ecole de musique	OUI	OUI
Médiathèque	OUI	OUI
Associations sportives	OUI	OUI

Nombre d'enfants faisant déjà l'objet d'une prise en charge collective : Moyenne enfants accueillis année scolaire 2015/2016

	Moins de 6 ans			6 ans et plus		
	Nb enfants différents	Moyenne / jour	Taux de fréquentation Sur A Orgelet	Nb enfants différents	Moyenne / jour	Taux de fréquentation Sur B Orgelet
Matin (Mardi Jeudi Vendredi) 7H15/8h30	22	7 enfants	19%	28	10 enfants	13%
Lundi matin Elémentaires 8h30/9h30 Maternelles 7h15/8h30	16	7 enfants	14%	136	83 enfants	62%
Mercredi matin Maternelles 8h30/9h30 Elémentaires 7h15/8h30	68	40 enfants	60%	31	9 enfants	14%
Midi 11H45/13H45	104	52 enfants	92%	205	129 enfants	93%

Accueil Midi sans repas 11h30/12h15	19	5 enfants	17%	23	5 enfants	10%
Accueil Midi sans repas 13h15/13h45	11	2 enfants	10%	14	2 enfants	6%
TAP 16h00/16h45	78	20 enfants	69 %	139	50 enfants	63 %
Accueil du soir 16h45/18h45	77	15 enfants	68%	136	45 enfants	62%
Mercredi repas 11h30/13h15	57	10 enfants	50%	79	20 enfants	36%
Mercredi après-midi 13h15/18h45	45	9 enfants	40%	68	17 enfants	30%

. PROJETS déjà mis en place sur le territoire :

→ le(s) projet(s) d'école(s) : préciser les axes prioritaires validés pour la période (2012/2016 2016_2019) ci-joints

→ les projets éducatif et pédagogique de l'accueil de loisirs périscolaire déclaré : ci-joints

. Favoriser les liens - Besoins exprimés à l'issue d'une concertation entre les intéressés :

→ par les parents : un démarrage de la sieste à 13H00 au lieu de 13H45, des horaires d'école identiques pour le site d'Orgelet entre la maternelle et l'élémentaire pour les APC. L'organisation du goûter plus tôt actuellement servi à 17H00.

→ par les enfants : manifestent un réel intérêt pour les activités proposées, les enfants se plaignent assez régulièrement du bruit notamment sur la pause méridienne.

→ par les enseignants : pour l'école maternelle d'Orgelet, l'équipe pédagogique souhaite modifier ses horaires d'APC avec deux temps d'une demi-heure sur le temps du midi et que la sieste soit organisée dans le bâtiment de l'ALSH.

Pour l'école élémentaire d'Orgelet, l'équipe pédagogique ne souhaite pas de modification de l'organisation du temps scolaire avec le maintien des heures d'APC le lundi matin.

Pour l'école primaire de Poids de Fiole, l'équipe pédagogique ne souhaite pas de changement par rapport à l'organisation actuelle des nouveaux rythmes scolaires, seule une demande de communication des documents, et notamment des plaquettes d'inscription, qui sont distribués dans les cartables soient transmis aux enseignants plus tôt notamment par rapport au début des inscriptions.

→ par le personnel de l'accueil de loisirs :

- 1- La transmission sous couvert de confidentialité des informations sur les enfants bénéficiant de PPS et / ou de suivi MDPH.
- 2- L'identification de temps d'échange entre l'équipe d'animation et l'équipe pédagogique.
- 3- La révision de l'organisation des temps intitulé « aide aux devoirs »
- 4- La définition d'horaires pour les NTAP correspondant mieux à l'organisation d'atelier en fonction des âges des enfants et des thématiques proposées.

→ par la collectivité territoriale :

Salle de motricité A l'école maternelle d'Orgelet	Avec l'ensemble du matériel pour mettre en place des parcours de motricité	Site de l'école maternelle	En dehors des horaires scolaires	Le projet d'extension de l'ALSH prévoit la création d'une grande salle de motricité qui serait mutualisée avec l'école maternelle et le RAM
Salle de sieste Ancienne classe de l'école maternelle	Avec des couchettes adaptées	Site de l'école maternelle	De 13h00 à 13h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis périodes scolaires	La localisation des salles de sieste reste en réflexion actuellement afin de pérenniser un espace dédié à la sieste et avec un équipement fixe de la salle.
Salle Judo	Tapis de judo	Salle polyvalente d'Orgelet, 5 minutes du site de l'ALSH	Deux jours par semaine plus ponctuellement si besoins pour activités particulières	
Salle Foyer Rural	Tables, chaises, sono	Salle polyvalente d'Orgelet, 5 minutes du site de l'ALSH	Tous les midis plus certains soirs en fonction des besoins	
Salle de la Grenette		Au centre bourg Orgelet, 10 minutes du site ALSH	Les midis en mutualisation avec le collège + certains soirs pour les ateliers et pour les spectacles	
Ecole de musique		300 mètres du site de l'ALSH	Non utilisée	
Médiathèque	Livres, ordinateurs...	600 mètres du site de l'ALSH	Les mardis et les vendredis midi	
Stade et vestiaire		1 km	Uniquement sur de l'extrascolaire	Pas utilisé en périscolaire en raison de l'éloignement du site

Locaux accueil de loisirs de Poids de Fiolo

local	Matériels	Temps de déplacement	disponibilité	remarques
Une salle d'activité, un bureau – salle d'activité – une salle de cantine	Tables chaises, matériels pour les activités	0, Sur site de l'école	Tous les jours	Les locaux de l'ALSH de Poids de Fiolo sont actuellement trop petits notamment pour l'accueil du midi, un projet est en cours de réflexion pour la création d'une extension du bâtiment avec deux salles d'activité, un bureau de la directrice de l'als, et une grande salle de cantine
Salle de motricité	Avec l'ensemble du matériel pour mettre en place des parcours de motricité	0, site de l'école	En dehors des horaires scolaires	
Salle BCD	Avec livres, ordinateurs	Site de l'école maternelle	En dehors des horaires scolaires	

4. Finalités du projet éducatif territorial partagées par l'ensemble des partenaires

. Objectifs généraux :

- Garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.
- Offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école.
- Prendre en compte les rythmes biologiques de l'enfant, selon son âge, afin de favoriser les apprentissages.
- Contribuer à une politique de réussite éducative, à la lutte contre les inégalités scolaires, et diminuer les inégalités d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.
- Améliorer le service rendu aux enfants et aux parents

. Objectifs spécifiques :

- Organiser des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation, en complémentarité avec lui.
- Organiser les transitions entre les différents temps d'activités des enfants.
- Faciliter la communication entre les acteurs éducatifs (parents, enseignants, animateurs), notamment avec la diffusion d'un organigramme de l'organisation des ALSH auprès des parents.
- S'inscrire dans la démarche bienveillance et sécurité dans les écoles initiée par l'éducation nationale et notamment les expérimentations proposées dans le cadre du projet « climat scolaire positif » mené en partenariat avec le Canada.
- identifier des temps d'échanges entre les équipes pédagogiques et les équipes d'animation afin
 - 1- de permettre une meilleure connaissance des orientations définies par chacun de favoriser l'intégration des projets éducatifs de chaque intervenant.
 - 2- d'échanger sur la prise en charge des enfants en situation de handicap et/ou nécessitant un besoin éducatif particulier dans le but de créer une continuité dans la prise en charge des enfants.
- faciliter les démarches d'inscription pour les parents en harmonisant dans la mesure du possible les dates de permanence pour les inscriptions entre les écoles et les alsh.

. Effets attendus au niveau :

- des enjeux : proposer des temps adaptés sur l'ensemble de la journée de l'enfant en complémentarité entre le temps scolaire et le temps périscolaire
- des connaissances : mieux prendre en compte les attentes et les contraintes de chacun pour une offre harmonisée
- des capacités : permettre aux enfants de découvrir des activités nouvelles ou de pratiquer des activités qu'ils n'ont pas la possibilité de pratiquer en dehors de l'école.
- des attitudes : apprendre à tous à vivre ensemble dans le respect et l'intérêt de l'enfant.

5- Prise en charge des moins de 6 ans :

Organisation pour répondre aux besoins : Mise en place d'un temps de sieste dans les locaux de l'école maternelle après le repas sur le temps périscolaire, maintien du taux d'encadrement de 1/10, personnels titulaire BAFA et / ou CAP petite enfance en privilégiant les animatrices ou animateurs titulaires d'un CAP petite enfance que les groupe des – de 6ans. Une salle dédiée au – de 6 ans, projet en cours d'extension avec création d'un pôle d'accueil des moins de 6 ans avec cantine, 2 salles d'activités, une salle ateliers manuels et une salle de motricité.

Activités proposés :

Temps de lecture, activités ludiques, relaxation, expression corporelle, cuisine, jardin, activités manuelles, activité de motricité fine.

Temps de déplacements :

Les enfants sont récupérés directement dans les classes après les parents, et ramenés sur le site des ALSH à 11H45.

6- Prise en compte des enfants en situation de Handicap :

Pour les enfants le nécessitant un animateur ou une animatrice supplémentaire est présente sur le temps d'accueil. Aujourd'hui, il s'agit des AVS qui suivent déjà les enfants en milieu scolaire.

Activités proposés :

L'équipe d'animation travaille directement avec la famille et adapte les activités lors des séquences d'accueil.

7 - Organisation des temps de transition :

Sur le temps du midi, les animateurs en maternelle et en élémentaire viennent chercher les enfants dans les classes pour le retour en élémentaire l'équipe pédagogique fait l'accueil directement dans les classes de 13H35 à 13H45, les enfants sont donc ramenés directement dans les classes.

Le soir les enfants sont récupérés dans les classes en maternelle, en élémentaire, les enfants sont soit accompagnés par les enseignants au point de rendez-vous soit pour les plus grands viennent en autonomie à ce point de rendez-vous.

La mise au bus est gérée par des personnels ALSH, sur établissement de listing sur la base des informations transmises par les parents et les enseignants.

Sur école élémentaire d'Orgelet : un règlement de cour est établi en partenariat entre l'accueil de loisirs et l'école,

Sur les alsh Orgelet et Poids de fiole : un règlement intérieur est établi et distribué aux familles qui est élaboré en tenant compte de celui des écoles.

Sur école primaire Poids de Fiole : une convention de mise à disposition et d'utilisation de la cour et du matériel a été élaborée.

8. Mise en œuvre

. Durée du PEDT : trois ans

. Les principes d'organisation :

- Organisateur des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) : les ateliers seront organisés sur un temps d'une heure trente (de 16H00 à 17H30) avec possibilité pour les enfants de s'inscrire à 2 ateliers par semaine maximum.
- A Poids de Fiote les ateliers seront organisés les lundis, mardis, jeudis et vendredis soirs en fonction des thématiques et des intervenants.
- A Orgelet les ateliers seront organisés les lundis et jeudis pour les petites sections au CP et les mardis et vendredis pour les CE1 au CM2.
- Des ateliers cartables seront organisés les lundis et jeudis pour les enfants qui ne sont pas en ateliers.

➤ Le temps de sieste débute à 13H00 durant l'accueil périscolaire dans les locaux identifiés par la Communauté de Communes.

➤ Les taux d'encadrement dans le cadre de l'accueil périscolaire mis en place sur l'ensemble des accueils de loisirs du territoire sont :

↳ 1 animateur pour 10 pour les enfants de moins de 6 ans

↳ 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans.

➤ Déclaration des NAP en accueil de loisirs : Oui Non

Si oui, nom de l'organisateur de l'accueil : Communauté de Communes de la Région d'Orgelet.

➤ Nombre d'heures hebdomadaires en ateliers : 3 heures

➤ Fonction de coordination assurée par: Monsieur Olivier BERNE

➤ Organisation pédagogique assurée par: Les directeurs des accueils de Loisirs

➤ Organisation des activités (cycles, stages, ...): par l'équipe d'animation et des intervenants extérieurs

➤ Durée des ateliers : 1h30

➤ Gratuité des ateliers : Oui Non

. Les partenaires potentiels des ateliers :

Structures ou intervenants des NAP	Nature des activités	Critère de choix des enfants participants
Associations sportives locales	Aviron, pétanque, football, en fonction des âges et des inscriptions
Accueil de loisirs	Manuelles, cuisines, sportives, théâtres, relaxation, lecture, grand jeux, danse, pêche, jardinage...	Tous les enfants
Intervenants extérieurs	Vidéo, boxe, escrime, motricité pour les petits, zumba, pilate, basket, arts plastiques, expression théâtrale.	. en fonction des âges et des inscriptions
Pompier	Initiation aux gestes de premier secours	. en fonction des âges et des inscriptions

Complémentarité entre les activités scolaires et les activités périscolaires :

Jour et horaire des APC (activités pédagogiques complémentaires) :

Ecole maternelle d'Orgelet : mercredi matin de 8H30 à 9H30 (la mise en place de deux temps d'une demi-heure sur le temps du midi est en cours de réflexion et pourrait être mis en place à la rentrée 2017)

Ecole élémentaire d'Orgelet : lundis matin de 8H30 à 9H30

Ecole de Poids de Fiolo : vendredis matin de 8h45 à 9h45.

Un temps d'accueil des enfants par les ALSH est proposé aux parents pour les enfants non concernés par les APC.

Communication avec les familles :

Outils mis en place

x site internet

x plaquettes

x permanences des directeurs des ALSH

x tableau d'affichage dans le hall des ALSH

Modalités d'inscription :

x par périodes pour les ateliers : inscriptions faites par bulletins d'inscription qui doivent être remis en main propre au personnel des ALSH (les bulletins remis par les enfants ou laissés dans la boîte aux lettres ne sont pas pris en compte) ou par téléphone en conversation directe, pas d'inscription par message laissé sur le répondeur.

x à l'année ou au mois pour l'accueil de loisirs : inscriptions par téléphone ou durant les permanences.

8. Pilotage

. Composition du comité de pilotage

Monsieur Yannick CASSABOIS, Vice-président en charge des affaires scolaires, enfance, jeunesse, culture et personnels communautaires de la CCRO

Madame la Directrice générale des services de la CCRO

Monsieur Olivier BERNE, Coordinateur enfance jeunesse de la CCRO

Directeurs et Directeurs Adjointes des accueils de loisirs du territoire

Directeurs et Directrices des écoles maternelles, élémentaires et primaires du territoire

3 représentants des parents d'élèves des écoles maternelle et élémentaire d'Orgelet

1 représentant des parents d'élèves, école de Poids de Fiolo

1 représentant de la DDCSPP (service jeunesse)

1 représentant de l'éducation nationale

. Modalités de pilotage

Le Comité se réunit au moins un fois par an.

. Conventions établies Des conventions sont établies avec chaque intervenant extérieur et association pour les ateliers.

9. Evaluation

Un rapport d'évaluation interne sera établi une fois par an

Sur la base des indicateurs suivants :

→ Pour les acteurs du temps scolaire

Évolution des résultats scolaires

Vigilance des élèves pendant les temps d'apprentissage

Nombre d'incivilités recensées

→ Pour les acteurs du temps périscolaire

Temps de déplacement

Disponibilité des locaux et adaptation aux activités

Adaptation des activités au moment de la journée

Nombre d'inscrits et taux d'assiduité pour chaque activité

Nombre d'activités moyen par enfant au cours de la semaine

Nombre d'activités moyen par enfant au cours de l'année

Alternance des temps en grands groupes et en petits groupes

Alternance des activités dirigées et des temps en autonomie

Possibilité pour chaque enfant d'être seul

Pourcentage d'enfants utilisant le service de restauration

Ambiance sonore pendant les repas

Qualité du temps de repas

→ Pour les parents

Incidences des nouveaux horaires sur l'organisation familiale

Incidence sur les horaires de lever et de coucher des enfants

Motivation de l'enfant à aller à l'école, à l'accueil de loisirs ; à participer à des activités

Durée pendant laquelle l'enfant reste seul à la maison (lorsque t > 45 minutes consécutives)

→ Pour les partenaires et associations intervenants dans le cadre des ateliers :

Évolution du taux de fréquentation de la médiathèque

Évolution du nombre de licenciés dans les clubs sportifs locaux

Taux de fréquentation de l'accueil de loisirs le mercredi après-midi

→ Pour la collectivité territoriale

Incidences financières

Incidence sur la politique éducative

→ Pour l'ensemble des acteurs

Existence de temps de concertation

Élaboration de règles de vie collective partagées

Moments de fatigue repérés dans la journée, dans la semaine, dans l'année

Réflexion sur l'alternance des temps d'apprentissage, de repos, de jeux, de découverte

→ Pour le comité de pilotage

Nombre de réunions dans l'année

Ajustements effectués en cours de projet

Qualité des activités périscolaires

Compétences des intervenants sollicités

Objectifs atteints totalement, partiellement



AVENANT AU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

DU 6 JUILLET 2016

Nom du coordinateur du projet : Madame Natacha BESSE

Fonction : Directrice Générale des services

Adresse : 4 chemin du Quart – 39270 ORGELET

Téléphone : 03.84.25.41.13

Adresse électronique : directrice@ccorgelet.com

Nom du Coordinateur Adjoint du projet : Monsieur Olivier BERNE

Fonction : coordinateur Enfance Jeunesse

Adresse : 4 chemin du Quart – 39270 ORGELET

Téléphone : 03.84.25.41.13

Adresse électronique : cej@ccorgelet.com

SOMMAIRE :

- I. RAPPEL DU CONTEXTE

- II. INTEGRATION DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE ET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE LA CHAILLEUSE.
 - a. Modifications de L'article 1 : « Territoire et public concernés » : liste des écoles et nombre d'élèves
 - b. Modifications de l'article II « Etats des Lieux – Recenser les ressources » les paragraphes suivants sont complétés :
 - i. Contraintes territoriales,
 - ii. Horaires des écoles du territoire en 2016,
 - iii. Horaires périscolaires,
 - iv. Atouts de ce territoire,
 - v. transports scolaires,
 - vi. Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes,
 - vii. moyenne des enfants accueillis dans les accueils de loisirs
 - viii. projets déjà mis en place sur le territoire
 - ix. Locaux accueil de loisirs de la Chailleuse
 - x. Comité de pilotage

- III. LES AUTRES DISPOSITIONS DU PEDT du 8 juillet 2016

I-RAPPEL DU CONTEXTE :

Par arrêté Préfectoral du 10 mars 2016, Monsieur le Préfet du Jura a rattaché la Commune nouvelle de la Chailleuse à la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet à compter du 1^{er} août 2016.

La Commune de la CHAILLEUSE dispose sur son territoire d'une école de deux classes (Petite - moyenne section et grande section – CP). La Communauté de Communes de la Région d'Orgelet ayant la compétence scolaire et périscolaire, gère depuis le 1^{er} août 2016 cette école.

Le PEDT de la CCRO devait être renouvelé pour la période 2016-2019 et transmis au service de l'Etat début juillet 2016.

Le PEDT de la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet pour la période 2016-2019 a été approuvé par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet par délibération du 6 juillet 2016, il avait alors été convenu, qu'un avenant à ce document serait rédigé courant du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2016-2017 afin d'y intégrer l'école de la Chailleuse.

L'objet du présent Avenant est donc d'intégrer les modalités de fonctionnement de l'école et de l'accueil de loisirs de la Chailleuse, les dispositions du PEDT du 6 juillet 2016 s'appliquant à l'école et à l'accueil de loisirs de la Chailleuse dans un souci d'égalité de service rendu sur l'ensemble du territoire de la CCRO.

II- INTEGRATION DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE ET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE LA CHAILLEUSE

a- **L'article 1 : « Territoire et public concernés » doit être modifié » comme suit :**

• **Liste des écoles :**

- ↳ Ecole maternelle (PS à GS) publique d'Orgelet (39270 ORGELET)
- ↳ Ecole élémentaire (CP à CM2) publique d'Orgelet (39270 ORGELET)
- ↳ Ecole primaire (PS à CM2) publique du Chanois (39570 POIDS DE FIOLE)
- ↳ Ecole primaire (PS à CP) publique de la CHAILLEUSE (39270 La CHAILLEUSE)

• **Nombre d'élèves :**

	Orgelet	Poids de Fiole	La Chailleuse	TOTAL	Dont en situation de Handicap
Moins de six ans (A)	113	43	38 (43 au 1 ^{er} janvier 2017)	194	2
Six ans et plus (B)	220	69	10	299	17
Total	333	112	50	493	18+

b- L'article II « Etats des Lieux – Recenser les ressources » est complété comme suit :

i- Contraintes territoriales : le territoire de la CCRO compte depuis le 1^{er} août 2016, trois groupes scolaires avec des contraintes notamment en termes de transports scolaires avec une durée maximum de transport de 45 minutes.

Depuis le 1^{er} août l'école de la Chailleuse qui comprend deux classes avec des enfants de petites sections jusqu'au CP est gérée par la CCRO suite à l'intégration de la commune nouvelle de la Chailleuse à la Communauté de Communes.

Pour l'année scolaire 2016-2017, une convention de fonctionnement a été signée avec la communauté de communes de Sud Revermont sur le territoire de laquelle est située l'école d'Augisey qui accueille les enfants à partir du CE1 et jusqu'au CM2.

La volonté des élus, de l'éducation nationale et des familles est d'appliquer les dispositions du PEDT de la CCRO du 6 juillet 2016 à l'école de la Chailleuse.

Sur le groupe scolaire d'Orgelet, il n'y a pas de transports scolaires sur la pause méridienne et l'éloignement de nombreuses communes engendre un taux de fréquentation de l'ASLH sur le temps du midi important.

Les écoles de Poids de Firole et de la Chailleuse bénéficient encore pour l'instant d'un circuit de transports scolaires sur la pause méridienne.

A la Chailleuse, le taux de fréquentation est aujourd'hui au maximum des capacités d'accueil en termes de locaux de l'accueil de loisirs et pose une vraie problématique pour le développement du site.

L'éloignement des communes de résidence pourrait être un frein à l'inscription des enfants aux ateliers proposés dans le cadre des TAP puisqu'ils sont organisés après le passage du bus scolaire. Toutefois, sur la précédente période du PEDT de la CCRO (2014-2016) on note une fréquentation croissante des ateliers sur les sites d'Orgelet et de Poids de Firole.

Pour la Chailleuse, le début d'année scolaire est très encourageant avec un taux de fréquentation de l'ALSH sur les temps ateliers de l'ordre de plus de 40% des enfants inscrits à l'école.

Compte tenu de ces éléments, un projet d'extension de l'ALSH de Poids de Firole a été lancé par la CCRO et un projet d'extension de l'ALSH d'Orgelet est également à l'étude.

S'agissant du site de la Chailleuse, une réflexion devra être menée par les élus et l'inspection d'académie sur l'avenir de cette école, et sur l'éventualité d'un accroissement de la fréquentation notamment sur la pause méridienne en cas de disparition du transport scolaire le midi.

ii- Horaires des écoles du territoire en 2016 :

Horaires scolaires, site de la Chailleuse

Lundi	8h30-11h30	13h30-15h45
Mardi	8h30-11h30	13h30-15h45
Mercredi	8h30-11h30	
Jeudi	8h30-11h30	13h30-15h45
vendredi	8h30-11h30	13h30-15h45

APC les mardis et vendredis
de 15h45 à 16h30.

Horaires périscolaires :

Lundi	7h30-8h30	11h30-13h30	15H45-18H30
Mardi	7h30-8h30	11h30-13h30	15h45-18h30
Mercredi	7h30-8h30	11h30-12h15 Accueil sans repas	
Jeudi	7H30-8h30	11h30-12h15	15h45-18h30
vendredi	7h30-8h30	11h30-12h15	15h45-18h30

iii- Atouts de ce territoire :

Le territoire de la communauté de communes de la Région d'Orgelet bénéficie de nombreux atouts en termes d'animation et de culture avec un milieu associatif très important, une école de musique, une médiathèque intercommunale, un collège, un accueil de loisirs et un service de repas du midi sur chaque site.

iv- Transports scolaires – fiche détails en annexe

Le trajet le plus long dure plus de 25 minutes.

v- Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes :

Le site de la Chailleuse bénéficie d'un accueil périscolaire, les enfants peuvent être accueillis en extrascolaire sur le site d'Orgelet, une étude est en cours par les services de la CCRO pour la mise en place d'un moyen de transport des enfants le mercredi midi.

Le site de la Chailleuse bénéficie comme l'école de Poids de Fiole de déplacements pris en charge par la CCRO pour amener les enfants à la médiathèque intercommunale à Orgelet sur la base de 5 fois par an par classe.

vi- Moyenne des enfants accueillis à l'ALSH de la Chailleuse depuis le 1^{er} septembre 2016

La gestion de l'école de loisirs de la Chailleuse ayant été confiée à la CCRO depuis la rentrée 2016, il n'est pas possible d'établir des moyennes sur une année scolaire, toutefois depuis la rentrée l'accueil de loisirs enregistre une moyenne de 14 enfants sur le temps du midi, de 18 enfants sur l'accueil du soir dont 10 en TAP, de deux enfants sur le mercredi midi, accueil sans repas.

Le service du matin est peu utilisé de 1 à deux enfants deux jours par semaine. Les incertitudes des parents sur l'organisation de ce service à la rentrée du fait du changement de gestionnaire du site expliquent en partie cette situation qui pourrait être amenée à évoluer avec une nouvelle organisation des familles qui savent aujourd'hui qu'elles peuvent bénéficier de ce service tous les matins.

Il est ici précisé que la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet en accord avec la Communauté de Communes de Sud Revermont a décidé de maintenir la possibilité pour les parents ayant des enfants inscrits dans les deux écoles (Augisey et La Chailleuse) de choisir un lieu commun d'accueil du soir en périscolaire, les enfants sont dirigés vers l'ALSH choisit par les parents dans le cadre du circuit des transports scolaires entre Augisey et l'école de la Chailleuse, site de Saint Laurent la Roche.

vii- Projets déjà mis en place sur le territoire :

- Le projet d'école ci-joint.
- Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs périscolaire déclaré qui est en cours de rédaction par la Directrice de l'accueil de loisirs et le Coordinateur enfance jeunesse de la CCRO
- Le règlement intérieur qui est en cours de rédaction sur cette structure et sera soumis à la validation du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet lors de sa séance du 7 décembre 2016 et sera transmis au service de l'Etat, après validation par le Conseil Communautaire, pour annexe au présent avenant.
- Le projet éducatif qui est en cours de rédaction et sera soumis à la validation du Conseil Communautaire de la Communauté de la Communauté de la Communes de Communes de la Région d'Orgelet lors de sa séance du 7 décembre 2016 et sera transmis au service de l'Etat, après validation par le Conseil Communautaire, pour annexe au présent avenant.

viii- Locaux accueil de loisirs de la Chailleuse

L'ALSH de la Chailleuse dispose aujourd'hui d'une salle de restauration et d'activité, de deux salles de sieste, d'une salle d'activité et d'une salle de motricité mutualisées avec l'équipe enseignante. Les locaux restent le point de difficulté majeur pour

l'organisation des activités et ne permettront pas une augmentation de la fréquentation de l'accueil de loisirs notamment sur le temps du midi en cas d'arrêt des transports scolaires sur ce temps de la pause méridienne.

Des solutions avec la commune de la Chailleuse pour la mise à disposition de salles à proximité de l'école pourraient être envisagées.

ix- Comité de Pilotage :

Sont ajoutés aux membres de ce comité :

2 représentant des parents d'élèves de la Chailleuse

La Directrice de l'école de la Chailleuse.

II- LES AUTRES DISPOSITIONS DU PEDT DE LA CCRO DU 6 JUILLET 2016:

Dans un souci d'équité du service rendu aux habitants du territoire de la CCRO, les autres dispositions du PEDT s'appliqueront à l'accueil de loisirs de la Chailleuse à savoir notamment :

- le démarrage de la sieste à 13h00,

- l'organisation du goûter à la sortie de l'école et avant le début des ateliers,

- la tenue de minimum deux ateliers par semaine d'une heure 30 organisés par tranche d'âge, afin de tenir compte des horaires de l'école, les ateliers mis en place dans le cadre des TAP sont proposés les lundis et jeudis de 15H45 à 17h15.

- l'application des taux d'encadrement suivants : de 1 pour 10 pour les moins de 6 ans et de 1 pour 18 pour les plus de 6 ans.

- Les objectifs généraux et spécifiques du PEDT du 6 juillet 2016 restent inchangés et s'appliquent au site de la Chailleuse.

- Les autres dispositions du PEDT du 6 juillet 2016 et notamment la mise en œuvre du PEDT pour les trois prochaines années restent inchangées et s'appliquent au site de la Chailleuse.

